



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY ACCOMPAGNE CORAL REEF CAPITAL DANS LA REPRISE DE METALLIANCE

Restructurations | 02/08/24 | Vincent Brenot Jérôme Brosset Laurent Cotret François Pochart Mehdi Mahammedi-Bouzina Clément Quernin Charles Maurel Pierre-Olivier Ally



Le Tribunal de commerce de Dijon a retenu, par jugement du mercredi 31 juillet, l'offre de reprise de la société METALLIANCE par CORAIL-SM, société constituée pour les besoins de la reprise dont les actionnaires de référence sont le fonds d'investissement américain CORAL REEF CAPITAL et le fonds SANDTON CAPITAL PARTNERS. Cette décision marque un tournant décisif pour cette entreprise spécialisée dans la production d'engins pour travaux sur routes, rails et tunnels, basée à Saint-Vallier et Gélénard (Saône-et-Loire), réalisant 40 millions d'euros de chiffre d'affaires et employant 180 salariés.

METALLIANCE, filiale du groupe Gaussin, a été placée en redressement judiciaire le 17 mai 2024, par suite de difficultés financières et d'un contentieux important avec sa société mère, qui détient 97 % de METALLIANCE depuis 2020.

Un processus d'appel d'offres de reprise des actifs et activités de METALLIANCE a été initié dans le prolongement.

CORAL REEF CAPITAL, accompagnée par l'équipe August Debouzy et actionnaire de référence du consortium franco-américain CORAIL-SM aux côtés de SANDTON CAPITAL PARTNERS, a émis la seule offre de reprise présentée au Tribunal de commerce de Dijon lors de l'audience du 17 juillet.

L'offre de reprise en plan de cession présentée par CORAIL-SM et retenue par jugement du Tribunal de commerce de Dijon permet de préserver 145 emplois et sauver une activité industrielle ayant un fort impact économique au niveau local dans le bassin industriel de Saône-et-Loire. La reprise de METALLIANCE inclut également un investissement de 10 millions d'euros pour moderniser les infrastructures et soutenir la relance de l'entreprise.

L'équipe August Debouzy est intervenue en qualité de conseil de CORAL REEF CAPITAL et était composée de **Laurent Cotret**, associé, **Clément Quernin**, avocat senior, et **Tom Louis**, avocat qui se sont chargés des aspects liés au restructuring.

L'opération a également nécessité l'intervention des autres équipes du cabinet :

- *s'agissant des aspects corporate* : **Jérôme Brosset**, associé, et **Myles Begley**, avocat senior
- *s'agissant des aspects de droit public* : **Vincent Brenot**, associé et **Charles Maurel**, avocat
- *s'agissant des aspects de droit des brevets* : **François Pochart**, associé, **Pierre-Olivier Ally**, counsel et **Mehdi Mahammedi-Bouzina**, avocat.